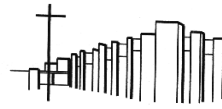


2012

Un seul Seigneur...
Una sola Fede...



GRUPE DE PRIÈRES DE L'APOSTOLAT MONDIAL DE FATIMA

Depuis le 28 mai dernier, le groupe de prières se réunit tous les lundis soirs à 19h.

CONCERT CLASSIQUE



Nous vous suggérons fortement de réserver votre vendredi soir 8 juin pour venir entendre la mezzo soprano préférée de notre curé, Claudine Ledoux, qui a accepté de venir chanter avec lui ce concert où alterneront des pièces choisies du grand répertoire. On y entendra des œuvres pour soprano, pour baryton. Le tout sera complété par des duos qui feront la joie de tous les auditeurs et des artistes. La talentueuse pianiste, Glenna Ferland, que nous avons le plaisir d'entendre aux cafés-concerts, accompagnera les deux chanteurs qui se promettent beaucoup de plaisir pour l'occasion. Les billets sont au coût de 20 \$ et seront disponibles dès la semaine prochaine.

MISS NONNA



Sabato sera, 19 maggio, dopo tanti preparativi, incertezze, si è svolto il concorso di Miss Nonna, una svida che ha avuto un bel successo. Ringrazio gli organizzatori Maria e Michele Bucci che con l'aiuto prezioso di Franca Vitulli, presentatrice, hanno portato a buon fine. Due figure della comunità, Felicia Caso e Giovanna Mucciarella erano al posto d'onore. La juria con la delicato sfido di scegliere

Miss Nonna era composta da iuseppe Albergha, Domenico Di Girolamo, Vincenzo Guzzo e Antoniette Piccirelli. In fine, le bravissime nonne che hanno accettato di partecipare erano Maria Bucci, Maria »Pia De Luca, Immacolata Muccilli, Lina Raccio, Anna Santa Maria e Lina Saracino. Inoltre voglio esprimere la mia ammirazione a queste nonne coraggiose ed emotive che hanno raccontato le loro storie con commozione e anche qualche lacrimuccia, storie che si assomigliano un pó tutte e che mi hanno svelato quel lato triste della vostra vita che io non conoscevo e che mi danno l'opportunità di capirvi meglio. Dopo un bel tempo di discussione tra loro, i membri della juria hanno nominato Immacolata Muccilli, la quale vogliamo ***** etc.... Questo evento è stato realizzato per sottolineare il 50^{mo} anniversario della parrocchia.



(suite) **Lettre pastorale sur la liberté de conscience et de religion**
Conseil permanent de La Conférence des évêques catholiques du Canada

Ce que comprend la liberté religieuse

5. Chacun « a le droit d'honorer Dieu selon la juste règle de sa conscience¹¹. » Les autres, ainsi que la société civile, ont le devoir correspondant de respecter le libre épanouissement spirituel des personnes¹².

En plus d'être libre de toute contrainte extérieure, chacun doit pouvoir exercer librement le droit de choisir, de professer, de diffuser et de pratiquer sa propre religion en privé et en public. Ce qui comprend la liberté pour les parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions religieuses et de choisir des écoles qui offrent cette formation. En outre, l'État est tenu de protéger ce droit en l'encadrant sur le plan juridique et administratif, mais aussi de créer un environnement où il puisse s'exercer.

Comme la religion elle-même, la liberté religieuse a une dimension personnelle, individuelle, mais elle a aussi une dimension communautaire, publique. Puisque les êtres humains pensent, agissent et communiquent en lien les uns avec les autres, leur liberté s'exprime dans des gestes concrets, qu'ils soient individuels ou collectifs, à la fois dans leur communauté de foi et dans la société en général. Les croyantes et les croyants doivent donc pouvoir jouer leur rôle dans la formulation des politiques publiques et apporter leur contribution à la société en mettant leur foi en pratique au quotidien. Quand ce droit est vraiment reconnu, les collectivités et les institutions religieuses peuvent fonctionner librement pour le bien de la société en intervenant dans les services sociaux et caritatifs, les soins de santé et l'éducation, au service de tous les citoyens, et notamment des plus pauvres et des plus marginalisés. Par ailleurs, la liberté religieuse comprend le droit pour les collectivités religieuses d'établir les critères qu'elles jugent nécessaires pour ceux qui dirigent leurs propres institutions.

Les croyantes et les croyants doivent donc pouvoir exprimer publiquement leur identité religieuse, sans subir quelque pression que ce soit pour la cacher ou la masquer. Comme l'a déclaré le Pape Benoît XVI devant l'Assemblée générale des Nations Unies, « il n'est pas imaginable que des croyants doivent se priver d'une partie d'eux-mêmes – de leur foi – afin d'être des citoyens actifs. Il ne devrait jamais être nécessaire de nier Dieu pour jouir de ses droits¹³. » Par ailleurs, les croyants doivent aussi reconnaître que « les justes limites à l'exercice de la liberté religieuse doivent être déterminées pour chaque situation sociale avec la prudence politique, selon les exigences du bien commun¹⁴. »

Les appels que lance l'Église en faveur de la liberté religieuse ne se fondent pas sur une revendication de réciprocité, en vertu de laquelle un groupe ne respecterait les droits d'un autre groupe que dans la mesure où celui-ci respecterait les droits du premier. Tel arrangement ne serait ni politiquement prudent, ni profitable au bien commun. Par contre, nous respectons les droits des autres parce que cela va de soi, et non en échange d'un droit équivalent ou de la concession d'une faveur.

7 8 9 10 Bienheureux Jean-Paul II, Discours devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (5 octobre 1995), n° 10.

11 Bienheureux Jean XXIII, *Pacem in Terris*, n° 14.

12 Cf. Bienheureux Jean-Paul II, Message aux pays signataires de l'Acte final d'Helsinki sur la valeur et l'objet de la liberté de conscience et de religion (le 1er septembre 1980), n° 2.

Concile Vatican II, *Dignitatis Humanae*, n° 3.

Bienheureux Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale de la Paix 1991, n° 5. Benoît XVI, Discours aux membres du corps diplomatique (10 janvier 2011).

13 Benoît XVI, Discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies (18 avril 2008).



Samedi, 2 : 8h30	SAINTE VIERGE MARIE - BLANC I defunti delle famiglie Parente, Spensieri e Alviani - i figli
16h30	Parents défunts - M. et Mme Rolland Meloche
Dimanche, 3 : 9h (italien) 10h30	LA SAINTE TRINITÉ (B) - BLANC Aux intentions des paroissiens - votre curé Oljmpia Castellarin - famille Santin
Lundi, 4 : 8h30	FÉRIE - VERT Yvonne Roy et Mélanie Gauthier - Fernande et Natacha
Mardi, 5 : 8h30 19h30 (italien)	SAINT BONIFACE, EVEQUE ET MARTYR - ROUGE Pietro Renda 1 ^{er} anniversaire - offrandes aux funérailles Messe communautaire
Mercredi, 6 : 8h30	FÉRIE - VERT Mena Di Niro Moliterno - offrandes à la messe commémorative
Jeudi, 7 : 8h30	FÉRIE - VERT Maurice Brabant - offrandes aux funérailles
Vendredi, 8 : 8h30	FÉRIE - VERT Faveur demandé - M. et Mme Rolland Meloche
Samedi, 9 : 8h30 16h30	FÉRIE - VERT Pour les mamans - Teresa Nicola Contacessa 2 ^e anniversaire - son épouse et ses enfants
Dimanche, 10 : (messe 10h unique bilingue)	LA SAINT-SACREMENT DU CORPS ET DU SANG DU CHRIST (B) - BLANC Aux intentions des paroissiens - votre curé

PELEGRINAGGIO A SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ



Anche quest'anno, organizziamo il pellegrinaggio annuale a Sainte-Anne de Beauré che avrà luogo sabato 21 luglio. Saranno insieme a tutte le parrocchie italiane di Montréal. La partenza dalla chiesa Sainte-Angèle ore 6 :30, ritorno previsto per le ore 21. Costo dei biglietti : 30 \$, già in vendita.

KÉNOSE DE LA TRINITÉ

De la kénose de la création, où Dieu s'efface pour faire venir à l'existence les créatures, découle la kénose de la [Trinité](#), où le désir de s'effacer par amour conduit Dieu à engendrer un autre Lui-même. Dans un élan d'amour, les trois personnes mettent leur joie à s'effacer l'une devant l'autre. [Maurice Zundel](#) parle de désappropriation infinie : « Dieu est celui qui n'a rien. La Trinité veut dire : la divinité n'est à personne parce que la divinité, c'est le jaillissement éternel de la lumière et de l'amour du [Père](#) dans le [Fils](#), du Fils dans le Père, et du Père et du Fils dans le [Saint-Esprit](#) »¹⁶. [François Varillon](#) exprime cela par l'idée d'humilité de Dieu. « Le Père n'existe pas d'abord comme personne constituée en elle-même et pour elle-même : c'est l'acte d'engendrer le Fils qui le constitue personne. Il faut donc éviter de dire que le Père est *Celui qui* se donne; il est plutôt *Acte de* se donner. De même le Fils et le Saint-Esprit »¹⁷.